



NOUVEAUX USAGES DES EAUX USÉES TRAITÉES : LE CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION PRÉCISÉ



Les pièces à fournir pour le dossier de demande d'autorisation pour de nouveaux usages des eaux usées traitées (Reut) sont désormais connues : l'arrêté qui les explicite a été publié au *Journal officiel* du 4 août.

En mars dernier, un décret a en effet ouvert une expérimentation à des usages non réglementés des eaux usées traitées, par exemple pour la défense incendie, le lavage des voiries, l'hydrocurage des réseaux, etc. Restait toutefois à détailler le contenu des pièces à fournir pour la demande d'autorisation. C'est désormais chose faite. L'arrêté vient préciser les exigences du décret, notamment concernant la description du milieu recevant les eaux ainsi, que celle du projet d'utilisation des eaux usées traitées ou encore les modalités de contrôle et de surveillance.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/nouveau-usages-eaux-usees-traitees-contenu-dossier-demande-autorisation-40192.php4>